

**PROCES VERBAL**

**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**du 11 DECEMBRE 2007**

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN DATE DU 11 DECEMBRE 2007

L'an deux mille sept et le onze du mois de décembre à dix-huit heures trente,

Les membres du Conseil Communautaire « Salon-Etang de Berre-Durance » se sont réunis au centre Jean Bernard à La Fare les Oliviers, sur la convocation qui leur a été adressée conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales par Monsieur Michel TONON, Président de la Communauté d'Agglomération « Salon-Etang de Berre-Durance ».

**Etaient présents à cette Assemblée, tous les Conseillers Communautaires à l'exception de :**

Mme Colette ALLA	ayant donné mandat à M. Jean SCHOLLHAMMER
M. Patrick APPARICIO	ayant donné mandat à Mme Michèle ESPERANDIEU,
M. Jean ARNAUD	ayant donné mandat à M. Paul BERNARD,
M. Gérard BERTRAND	ayant donné mandat à M. Stéphane MARCHE,
Mme Michèle BLANC	ayant donné mandat à M. Michel TONON,
M. Alain BREMOND	ayant donné mandat à M. Daniel CONTE,
Mme Paule CAMPS	ayant donné mandat à M. Michel CREON,
M. Jean-Claude CARLO	ayant donné mandat à M. Didier DEBARGE,
M. Gilbert CATTANEO	ayant donné mandat à M. Yves WIGT,
Mme Maryse CHAPELOT-MARTINO	ayant donné mandat à Mme Françoise DREZET,
M. Lucien DARET	ayant donné mandat à M. Jean-Pierre GUILLAUME,
M. Michel FAYMAN	ayant donné mandat à Mme Laurence MONET,
Mme Marie-Lise GUINET	ayant donné mandat à M. Paul MAURIN,
M. Angelo MARASA	ayant donné mandat à M. Gérard FRISONI,
M. Maurice MERENDOL	ayant donné mandat à M. Robert COSTE,
M. Henri OUDET	ayant donné mandat à M. Paul VIDEAU,
M. Gilbert RAYMOND	ayant donné mandat à Mme Michèle FRANCOIS,
M. Laurent RUMEAU	ayant donné mandat à Mme Claude LE FOULGOC,
Mme Liliane SILVY	ayant donné mandat à M. Serge ANDREONI,
Mme Jacqueline THENOUX	ayant donné mandat à Mme Odette GORET,
M. Dominique TIERCE	ayant donné mandat à M. Jacques SIBILLI,
M. Georges VIRLOGEUX	ayant donné mandat à M. Michel BOUDROIT.

**Etaient absents :**

Madame : Christiane MENEROUD,

Messieurs : David BRUNA ; Rémy FABRE, Michel STRAUDO.

Monsieur André CAMPAGNE, Vice-Président d'Agglopolo Provence et Maire de La Fare les Oliviers, souhaite la bienvenue aux membres de l'Assemblée pour ce Conseil Communautaire se tenant au Centre Culturel Jean BERNARD.

Après appel des Conseillers Communautaires par le secrétaire de séance, M. Stéphane MARCHE, le Président Michel TONON, ouvre la séance.

Le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour une question supplémentaire relative à une demande de subvention pour des travaux d'eau et d'assainissement sur la commune d'Aurons.

Le procès verbal du Conseil Communautaire du 23 octobre 2007 est validé à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés.

### 1. FINANCES - Débat d'Orientations Budgétaires 2008

Le Conseil Communautaire, prend acte du Débat sur les Orientations générales du Budget 2008 présenté par le 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI, délégué aux finances.

Monsieur ANDREONI remercie Jean-Michel REY, DGS, et Christian LE VERGER, DGA aux finances, pour la qualité de leur travail.

A l'occasion de ce débat, le Vice-Président Jean-Pierre MAGGI, délégué aux transports, fait une mise au point sur le marché des transports urbains. En effet le Tribunal Administratif de Marseille a annulé la procédure de passation du marché parce que la publicité au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics ne mentionne pas la date d'envoi de l'avis à l'Office des publications officielles de l'Union Européenne alors qu'ils sont saisis simultanément sur la même plateforme informatique.

En outre les mentions de « 63 mois » et « 5 ans et 3 mois » à compter de l'attribution ou date d'attribution sont considérés comme différentes.

### 2. FINANCES - Décision Modificative n°4 : Budget Principal 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°4 de l'exercice 2007 du Budget Principal suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

Chapitre compte fonction

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

##### RECETTES

Chapitre compte fonction

13	1312	812 subvention région	20 000,00
13	1313	812 département	53 000,00
13	1313	833 département	3 700,00
13	1322	70 subvention région	40 000,00
13	1322	833 subvention région	13 300,00
13	1323	833 subvention département	9 600,00
13	1323	70 subvention département	27 000,00
<b>13</b>		<b>Immobilisations en cours</b>	<b>166 600,00</b>
16	1641	01 Emprunts	-166 600,00
<b>16</b>		<b>Emprunts</b>	<b>-166 600,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>
--------------	-------------

### 3. FINANCES - Décision Modificative n°2 : Budget Eau 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2007 du Budget de l'eau potable suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

TOTAL	0,00
-------	------

##### RECETTES

Chapitre compte

13	13111	Subvention agence de l'eau	3 300,00
13	13111	Subvention agence de l'eau	5 500,00
13	13111	Subvention agence de l'eau	12 700,00
13	13111	Subvention agence de l'eau	20 000,00
13	1313	Subvention département	2 600,00
13	1313	Subvention département	18 300,00
13	1313	Subvention département	15 400,00
13	1313	Subvention département	300,00
13	1333	PAE	174 000,00
13	1333	PAE	70 000,00
<b>13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>	<b>322 100,00</b>
16	1641	Emprunts	-3 300,00
16	1641	Emprunts	-182 100,00
16	1641	Emprunts	-12 700,00
16	1641	Emprunts	-38 300,00
17	1642	Emprunts	-15 400,00
18	1643	Emprunts	-300,00
19	1644	Emprunts	-70 000,00
<b>16</b>		<b>Emprunts</b>	<b>-322 100,00</b>

TOTAL	0,00
-------	------

### 4. FINANCES - Décision Modificative n°3 : Budget Assainissement 2007

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des 73 membres présents ou représentés, approuve la Décision Modificative n°3 de l'exercice 2007 du Budget de l'assainissement suivante :

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### DEPENSES

TOTAL	0,00
-------	------

##### RECETTES

Chapitre compte

13	13111	Subvention agence de l'eau	75 400,00
13	13111	Subvention agence de l'eau	12 700,00
13	1313	Subvention département	400,00
13	1313	Subvention département	8 500,00
13	1313	Subvention département	17 300,00
13	1333	PAE	46 400,00
13	1333	PAE	79 000,00
<b>13</b>		<b>Subventions d'investissement</b>	<b>239 700,00</b>
16	1641	Emprunts	-121 800,00
16	1641	Emprunts	-21 200,00
16	1641	Emprunts	-400,00
16	1641	Emprunts	-17 300,00
16	1641	Emprunts	-79 000,00
<b>16</b>		<b>Emprunts</b>	<b>-239 700,00</b>

TOTAL	0,00
-------	------

**5. FINANCES - Commune de Berre l'Etang – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours des communes éligibles à la DSU**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Berre l'Etang au titre des fonds de concours aux communes éligibles à la DSU pour l'année 2007 une subvention de 708 587 € pour un montant subventionnable de 1.437.600 € et autorise la commune de Berre l'Etang à commencer l'opération avant l'attribution du fonds de concours.

**6. FINANCES - Commune de Lamanon – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Lamanon au titre des fonds de concours aux communes rurales pour l'année 2007 les aides telles que présentées, d'un montant total de 30 206,84 €.

**7. FINANCES - Commune de Mallemort – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à l'équipement des communes rurales**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 107 435 € à la Commune de Mallemort au titre des fonds de concours aux communes rurales pour l'année 2007, pour financer ces travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 216.565 € H.T.

**8. FINANCES - Commune de Mallemort – Exercice 2007 : attribution de subventions au titre des fonds de concours à la voirie rurale**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du 1<sup>er</sup> Vice-Président Serge ANDREONI et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer à la Commune de Mallemort une subvention d'un montant de 17.906 € pour financer ces travaux dont le montant de la dépense subventionnable s'élève à 54.535 € H.T.

**9. Restructuration et extension de bureaux dans le bâtiment anciennement occupé par les services de la Banque de France – Lancement d'un appel d'offres ouvert par lots séparés  
Signature des marchés**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président de la Communauté d'Agglomération à :

- lancer un appel d'offres ouvert par lots séparés pour le marché susvisé,
- signer les marchés avec les opérateurs économiques qui seront retenus par la Commission d'Appel d'Offres ainsi que tout document aux effets ci-dessus.

**10. Communes d'Aurons et Pélissanne : Délégation de Service Public d'eau potable**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE s'étant retiré) :

- approuve le choix de la Société des Eaux de Marseille comme délégataire du service public de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire des communes d'Aurons et de Pélissanne,
- approuve le projet de contrat du service public de production et de distribution de l'eau potable sur le territoire des communes d'Aurons et de Pélissanne qui a vocation à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008,
- autorise le Président ou le Vice Président délégué à signer ce contrat et procéder aux formalités nécessaires pour le rendre exécutoire,
- approuve le projet de règlement de service.

**11. Communes d'Aurons et Pélissanne : Délégation de Service Public d'assainissement collectif**

Le Conseil communautaire, après avoir entendu les explications du Président Michel TONON et en avoir débattu, à l'unanimité des 72 membres présents ou représentés (Monsieur Yves FABRE s'étant retiré) :

- approuve le choix de la Société des Eaux de Marseille comme délégataire du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Aurons et de Pélissanne,

- approuve le projet de contrat du service public d'assainissement collectif sur le territoire des communes d'Aurons et de Pélissanne qui a vocation à s'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008
- autorise le Président ou le Vice Président délégué à signer ce contrat et procéder aux formalités nécessaires pour le rendre exécutoire,
- approuve le projet de règlement de service.

Le Président souligne que dans le cadre de la mutualisation des DSP pour ces communes, les prix ont pu être mieux négociés et la conséquence a été une diminution du prix de l'eau.

Le Président remercie également les services, notamment la Direction Générale des Services, pour leur efficacité.

### **12. Commune de Pélissanne : Surtaxes eau potable et eaux usées**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte les tarifs des surtaxes eau potable et assainissement proposés, soit :

AEP	AEP	EU
partie fixe en € HT	0	0
partie variable en € HT/m <sup>3</sup>	0.41	0,11

### **13. Communes d'Aurons et Pélissanne : Convention quadripartite**

Afin de clarifier la gestion du traitement des eaux usées sur la station de traitement des eaux usées dite « des Entrages » située sur la commune de Salon de Provence, et après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve la convention quadripartite correspondante,
- autorise le Président d'Agglopoie Provence ou le Vice-Président délégué à signer les actes et documents à intervenir à cet effet.

### **14. Commune de Pélissanne : travaux de réhabilitation du réseau eaux usées, avenue du Général de Gaulle**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'eau et l'assainissement, à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée aux travaux susvisés.

### **15. Commune d'Alleins : Convention de servitude de tréfonds**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant les parcelles G1 72 et 75 au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « Agglopoie Provence »

### **16. Commune de Vernègues : achat des parcelles cadastrées A 3 et A4**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide l'acquisition auprès de la Commune de Vernègues d'un terrain situé sur les parcelles A3et A4 d'une superficie de 24 016 m<sup>2</sup>, au prix de 55 000 €.

### **17. Commune de Vernègues : Construction d'une nouvelle station d'épuration – Marché négocié avec mise en concurrence – Application des dispositions selon l'article 35.I.5 du Code des Marchés Publics – Avenant n°1**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n° 1 au marché susvisé.

### **18. Commune de Vernègues : Convention de servitude de tréfonds – Parcelles 2 et 385**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant les parcelles A 2 et 385 au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « AgglopoLe Provence ».

### **19. Commune de Vernègues : Convention de servitude de tréfonds – Parcelle 386**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'octroi de la servitude de tréfonds concernant la parcelle A 386 au bénéfice de la Communauté d'Agglomération « AgglopoLe Provence »

### **20. Travaux de mise en conformité de la déchèterie de Lamanon – Procédure négociée après appel d'offres infructueux (Article 35 I 1°) du CMP – Signature des marchés**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à la Collecte et l'élimination des déchets à signer ces marchés avec l'entreprise BEC Frères.

### **21. Gestion des déchets ménagers et assimilés – Appel d'offres ouvert par lots séparés – Avenant n°3 au lot 1 du marché avec la société COVED**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à la Collecte et l'élimination des déchets à signer l'avenant n°3 au marché susvisé.

### **22. Projet de collecte et de traitement des huiles alimentaires usagées (HAU) sur les 8 déchèteries**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le projet de valorisation des huiles alimentaires usagées pour les particuliers.

### **23. Convention avec le Syndicat des Syndicats (SY-SY)**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés : autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention avec le SY-SY.

### **24. Dissolution du Syndicat du Moulon du Blad**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la dissolution du Syndicat du Moulon de Blad.

### **25. Transports scolaires sur le périmètre du SMITEEB : Avenant n°1**

Afin de modifier l'article 1.1 de la convention initiale et l'article 3 fixant la durée de la convention et de supprimer le 1.2 fixant le financement des services de transports scolaires, et après avoir entendu les explications du Vice-Président André LEONARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention avec le SMITEEB.

### **26. Parc d'activités communautaire Euroflory - Vente d'un terrain : changement du choix du terrain par l'acquéreur**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- rectifie la délibération N° 209/07 du 26 juin 2007
- décide de vendre un terrain de **5.000 m<sup>2</sup> environ** (sous réserve du document d'arpentage) sur le parc d'activité EUROFLORY à la société MIDI COFFRAGE (ou à toute autre personne morale qui pourrait s'y substituer) au prix de 25 euros HT le m<sup>2</sup>
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente

### **27. Parc d'activités communautaire Euroflory – Déplacement d'une ligne électrique EDF moyenne tension**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le principe de réalisation de ces travaux (dévoisement de la ligne aérienne en bordure de la voirie créée lors de la réalisation de la 3<sup>ème</sup> tranche de VRD, avec passage en souterrain) sur le parc d'activités Euroflory pour un montant maximum de 25 064.42 € HT
- autorise le Président ou le Vice Président délégué à effectuer les formalités afférentes et à signer tous les documents inhérents à ce dossier

### **28. Parc d'activités communautaire Euroflory – Vente d'un terrain (Lot 20) à la société TIR EXPRESS**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président René GIMET, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- décide de vendre un terrain de **6. 256 m<sup>2</sup> environ** (sous réserve du document d'arpentage) sur le Parc d'Activité Communautaire Euroflory à la société TIR Express (ou à toute autre personne morale qui pourrait s'y substituer) au **prix de 25 euros HT le m<sup>2</sup>**
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente

### **29. Parc d'activités communautaire Euroflory – Acquisition d'un bien dans le cadre de l'exercice d'un droit de préemption urbain**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide d'acquérir les parcelles cadastrées CW 18 ; CW 27 ; CW 28 ; CW 29 ; CW 30 ; CW 31 et CW 52 sur le parc d'activités Euroflory à Berre l'Etang pour un montant de 914.694,10 euros HT (vente parfaite),
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes relatifs à cette affaire

### **30. Parc d'activités communautaire de la Crau – Vente de parties des parcelles DL 92 – DL 176 – DL 175 – DL 178 à la société PRD**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide de vendre un terrain d'environ 86 155 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du document d'arpentage) sur le Parc d'Activités de la Crau à la Société PRD (ou à toute autre personne morale qui pourrait s'y substituer) pour un montant ferme et non révoquant de 3 051 097 € HT
- autorise Le Président ou le Vice-Président délégué à signer les actes relatifs à cette affaire

### **31. Parc d'activités communautaire de la Crau – Vente d'une partie du lot 110/111p à la société MULTI TRANS ROUTE**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice Président René GIMET et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- décide de vendre un terrain de 4.800 m<sup>2</sup> environ (sous réserve du document d'arpentage) partie du lot 110/111p sur le Parc d'Activité Communautaire de la Crau à la société MULTI TRANS ROUTE (ou à toute autre personne morale qui pourrait s'y substituer) au prix de 38 euros HT le m<sup>2</sup>
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer les documents relatifs à cette vente

### **32. Parc d'activités communautaire de la Gandonne – Travaux de requalification du parc – Appel d'offres ouvert par lots séparés – Lot n°1 VRD et petites maçonneries - Avenant n°1**

Le Vice-Président René GIMET informe l'Assemblée que le montant de la tranche ferme du marché susvisé, hors options, qui s'élevait à la somme de 1 040 054,70 € HT est porté à la somme de 1 054 376,70 € HT. Dans ce cadre, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à l'Economie à signer l'avenant n°1 au marché.

### **33. Lancement d'une étude de stratégies foncières / sollicitation d'une aide du Conseil Régional et mise en place d'une convention partenariale avec l'EPF PACA**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président André CAMPAGNE, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :



- décide de lancer les études nécessaires à l'élaboration de stratégies foncières pour l'habitat sur le territoire d'Agglopolo Provence,
- approuve le principe d'un partenariat institutionnalisé avec l'EPF PACA,
- approuve le plan de financement prévisionnel et l'inscription des crédits pour 2008,

## **ENVIRONNEMENT**

### **34. PIDAF communautaire Saint-Chamas – La Fare – Lançon : Programme DFCI prioritaire 2008**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Luc VASSEROT-MERLE, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider le programme présenté et de solliciter le Conseil Général des Bouches-du-Rhône pour une inscription au programme DFCI prioritaire

### **35. PIDAF communautaire Saint-Chamas – La Fare – Lançon : Programme Forestiers Sapeurs 2008**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Luc VASSEROT-MERLE, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de valider le programme présenté, et de solliciter le Conseil Général des Bouches-du-Rhône afin qu'il finance et réalise ce programme dans le cadre de sa politique forestière de prévention incendie.

### **36. PIDAF communautaire Saint-Chamas – La Fare – Lançon : Programme sylvopastoral 2008 – Demande de subvention**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Luc VASSEROT-MERLE, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le projet de programme sylvopastoral 2008
- sollicite l'octroi de subventions auprès de l'Etat/Union Européenne et de la Région, suivant le plan de financement prévisionnel présenté.

### **37. PIDAF communautaire Saint-Chamas – La Fare – Lançon : Demande de subvention au Conseil Régional PACA pour une mission d'assistance technique au PIDAF avec l'ONF pour l'année 2008**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Luc VASSEROT-MERLE, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter auprès du Conseil Régional PACA une subvention au taux le plus élevé pour la mission d'assistance technique confiée à l'ONF, pour l'année 2008, pour un coût estimé à 18 567,00 € HT, soit 22 206,00 € T.T.C.

### **38. PIDAF communautaire Saint-Chamas, La Fare, Lançon : programme de travaux DFCI – Année 2008 – Demande de subventions**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Luc VASSEROT-MERLE, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- approuve le projet qui lui a été présenté
- sollicite l'attribution d'aides aux opérations de défense des forêts contre les incendies (DFCI), dispositif 226-C du Plan de développement rural hexagonal 2007-2013 auprès de l'Union Européenne/Etat, de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, du Conseil Général des Bouches-du-Rhône, suivant le plan de financement prévisionnel présenté.

### **39. Ratios de promotion**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de fixer le ratio « promu promouvables » à 100 % pour tous les grades d'avancements de tous les cadres d'emplois pour les années 2007 – 2008.

### **40. Modification du tableau des effectifs**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide la transformation et la suppression des postes proposés.

#### **41. Subvention à l'Amicale du Personnel Agglopoles Provence (APAP)**

Après avoir entendu les explications du Vice-Président Paul BERNARD et en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'attribuer une subvention de 51 000 € au titre de l'année 2008 à l'amicale du personnel de la Communauté d'Agglomération Agglopoles Provence.

#### **Question supplémentaire**

#### **Commune d'Aurons : travaux de restructuration du réseau d'eaux usées et du réseau d'alimentation en eau potable, voies du centre ancien du village.**

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications du Vice-Président Jean-Pierre GUILLAUME et en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le Président ou le Vice-Président délégué à solliciter les partenaires financiers – Agence de l'Eau, Conseil Général des Bouches du Rhône, Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur – afin que la plus grande aide soit apportée aux travaux susvisés.

Le Président clôt la séance à 20h30.

**SALON DE PROVENCE, le 17 décembre 2007.**

**Michel TONON,**  
Président d'Agglopoles Provence  
Maire de Salon de Provence